# Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Paurée, 30 - ROUBAIX TREPROSE - SP C.S. - TELEPHONE

Les vols sur les voitures

Les vols sur les voitures

sur institutes dérobent en panier d'eurs. —

Més en luite se jettent en cuté dans les

jembes de leurs peuvaivants.

Dimmanche maisa, l'agent Petit Albert,

vant termine son service de nois, ren
nate ches hui, quand, passant rue de l'Om
nede, il asperit qu'un vol avait été commis

a resille sur une voiture qui stationneit en

tee du numéro 152 de ledite rue.

L'agent se rendit à cette même adresse

t recut du vitoyen Joseph Owlvier, conseil
se municipeà, la déclaration suivemte :

a Samedi soir, entre quetre et dinq heu
ac, un marchand de beurre, M. Dupont,

cemeurant à Westreloa, avait arrêté sa

villure en face de mon hépistation.

n Penc'ant qu'il effectualt cher moi une

veraison, che passants vinrent l'avertis quo

cux individus éhaient montés sur sa voi
me, y avaient pris un panier d'œufa et

éhaient enfuis.

« Avec M. Dupont, je me suis mis à la

cursuite des vole
ne, avec m. Dupont, je me suis mis à la

cursuite des vole
ne, avec m. Dupont, je me suis mis à la

cursuite des vole
ne, avec m. Dupont, je me suis mis à la

cursuite des vole
ne, avec m. Dupont, je me suis mis à la

cursuite des vole
ne, avec m. Dupont, je me suis mis à la

cursuite des vole
ne, avec m. Dupont, je me suis mis à la

cursuite des vole
ne, avec m. Dupont, je me suis mis à la

cursuite des vole
ne, avec m. Cursuite et

éhaient et rejoints nous jelà
cursuite des vole
ne, avec m. Collanges, com
sisseire de police du qualrièrue arrondis
ment et le magistrat a ouvert une en
sole,

re à l'extaminet Vandekassel, 35, rue des nutres, sous prétexte que les chopes servies de cabaretter n'étaient pas asses grandes. e partie du mobiller fut brisé et plusieurs personnes se trouvant dans l'établisse-ter furent blessées par des débris de chopes, chaises ou de baues. e matériel du cabaret est dans un état la-table.

desoée à la charge de recurs, rue 60 ans, marchand de chevaux, rue rence, 105. Herent aveit laissé sortir son chien costier mi muselière.

EXPULSE

One sexagenaire, Barbe Mestdagh, 63 ans ascalanda de poisson, demeurant dans ne rousdite, rue Dampierre, a regu ces los derniers, notification d'un arrelé d'ex-tusion pris contre elle à la aute de plu-ieura condennations pour france.

### BTAT-CIVIL

contrat de mariage, même et vous Fies. Aussiôt le mariage, courrez ler contre l'incendie. Equite, pen-assurance sur la vie. Renseigne-oits à M. Southène PAMAIT. au-nuel Pratique de l'assurance sur ien prateipal cierc de notaire à du Maire-André, près la place de us. Tél. 81.2 Achats et ventes d'im-positoru-Prôte hypothécaires, etc.

LES ACCIDENTS. — A la filature Brièr Basin, Eculevard des Couseaux, Albert Co ne. Illeur, 28 ans, a été blessé au bras gar

## Gazette Tourquennoise

relieve pou après par des dousniers de savice possesse par le la consecución de la consecución del la consecución de la consecución de la consecución de la consecución de la consecución del la consecución de la

TRESOR PERDU

to Henri, agé de 31 ans, listerand, rue llas, cour Bateille, sortit de chez lui hier vers 3 houves porteur de chez lui hier vers 3 houves porteur de chez lui hier vers 3 a lui possible de composant a practica et de 3 de 30 francs. Il se dispossi verser cette somme a la Caisse d'épargne

CONDITION PUBLIQUE

SE MATIERES TEXTILES

Entrées du 15 au 15 novembre 1913 - Laine petguée 862.635 kilos — Laine filée 143.667 kilos. —
Colon
Luinas diverses 311 200 kilos. — Colon
Luinas diverses 312 200 kilos. — Colon

### ETAT-CIVIL

## LILLE

### Crime de femme

Pour se venger de l'abandon de son mari une femme a mis le feu a sa Maison. Prise de Remords Elle fteignit l'incendie.

y a cinq mois, les époux Pierre Huy-e, 47 ars, et Juliette Pyter. 33 ans, las vivra en une brouille continuelle surve-e à la suite de nombreuses querelles de-stieutes, décidérent de se sépares. Fordis que le nari continuait à habiter l Léoraré Danel, cour du Vacher, l, ame « on n'i demeuter au numéro 35 de cité Certrale, rue Mercier idias Mine Huyghe se montra fort affectée cette séparation et elle murit des projets vengence.

neiles et de morcemix de papier, « l'out ilera — se dissit-elle — et je serai venl'où selle s'en fut 
fais, prise de rentords, l'incendioire reit aur ses pus, quelques instorts après 
éteignit le feu qui consumait la porte. 
iler, samedi matin à 6 neures, le chaufr qui avait passé in muit à traveiller à 
ino étectique où il est occupé, regagna 
logement et ce remerqua rien d'anormal 
il faissit encore noir. 

Deux heures après il se leva et ayant 
staté les déglis commis à sa porte per 
pétrole enflormé, se dit que c'était chossracrdinaire que le feu n'ait pes détruit 
il l'immeuble. 
Le chauffeur souponna tort sa femme 
voir fait ce mauvais coup et il alla faire 
du fait et de ses souponns au commisre de police du quartier. 
L'emaciatet se fit amere Mme lluyghe. 
Clest bien moi qui voulut, dit-elle, indier la rosison de mon mari. Le voulais 
venger de son abandon. Mois loin de 
venger de son abandon. Mois loin de 
venger de son abandon. Mois loin de 
venger de son abandon. Mois loin 
de la persee de le bruller. Je savais très 
p qu'il clait à son travait en ce moment. 

Quand j'ai réffiéchit ensuite aux consé 
cuces de mon nort, j'ai pensè que les vois de mon mari auraient pu c'ère en dance et par les suis elle échoire le 
que javais allumé. Je regrette bien ce 

¿ Paf fait, 

In raison du repentir exprimé par cette 

lanc à l'exprit égaré par la vengeence et 

le suis de le propur de la vengeence et 

le de la pritte garé par la vengeence et 

le de la propue de la propue 

le par la vengence et 

le propue de la propue 

le par la propue 

le pa

### Crime de satvres

E TRIBUNAL S'EST MONTRE INDUI GENT POUR LES QUATRE JEUNE BANDITS QUI ABUSERENT ODIEUS MENT D'UNE JEUNE FILLE A, FIVES SAINT MAURICE.

Tandis que l'un des agresseurs étouffait les cris de la jeune fille en lui comprimant la bouche avec les mains, un autre lui maintint les bras, un autre les jambes, et le quatrien la viola.

A tour de rôle les misérables abusèrent ainsi de le mailleureuse.

Lorsque cette scène épouvantable prit fin le principal agresseur dépoulla sa victime de son portemonnale contrenant quaire francs, e son châle et de sa natte de cherne. Puis trois des bandits parlèrent de lier la jeune fille contre un arbre, pour, dit l'un deux, « turc ce chameau-là a coups de pteus dans le venire ».

On songe sux instants horribles que vécut la la pauvre jeune fille.

Fort heureusement leur camarade les détourna de cet atroce projet et tous quatre prirent la fuile, abandonnant leur victime pantelente sur le sol.

Lorsque Mile C. reprit ses sens, elle se rendit au soste de police où elle raconta l'attentat dont elle venait d'être victime.

Le lendemain, les quatre jeunes bandits furent arrelés.

Cétalent . un repris de justice, Frédéric Vandenplares, 22 ans, rue Christophe Colomb, 42, auteur principal de l'attentat; Marcel Bazun, 20 ans, rue de l'aubourg de Roubaix, 231 , Paul Hugues, 18 ans, rue Pierre Légraud, 71 bis, et Ellenne Descomps, 15 ans rue Faidherhe, 43.

Tous reconnurent avoir abusé de la jeune fille. Vandeaplace, le voleur, nia sculement le vol du portemonnaic Le châle qu'il avait pris fut retrouvé chez sa soeur chez qui il habite andits que la natte était découverte chez Descamps à qui Vandenplace l'avait remise.

Quand se verilable crime fut connu, on fut unenime à souhaiter un châtiment sévère pour es auteurs de cet inqualifiable attentat qui furent tout d'abord inculpés de viol et de viol avez guet-apens, ce qui les rendait justicables de la Cour d'assises.

après-midi devaut les juges du Tribunal correctioneel.

Burant le temps des débais qui eurent lieu à huis clos les quatre jeunes bandits eurent une attitude révoltante de cynisme.

Et ce fut aves stupéfaction que les assistants entendirent ensuite prononcer le jugement indulgent condamnant:

Vandeplace à un an de prison, Bazin à huit mois de prison, Hugues à quatre mois de prison, et acquittant Descamps comme ayant agi sans discernement.

La torture morale de la victime qui sera pett-ètre mère des œuvres des quatre bandits dent un souffre d'une maladie vénérienne, n'est même pas comparable aux peines légères infligées aux misérables qui faillirent la tuer.

Les juges ne peuvent qu'appliquer la loi, mais la loi n'est vraiment pas assez dure, parfois.

LA MESAVENUTRE DE MARGUERITE Elle refuse une primo de 50 france pour se parer d'un bljou voié

ale. En Nowcant mercredi matin ses bijoux dan urs cerins, la commercante qui se trouvai ans sa salle à manger laissa tember par mé arde une de se plagues ornée de bribants e une pierre grenat, évaluée à 75 franca en inn.

disparu.

La police avant été miss au courant de ces ionches agissements, appréhenda hier Marguerite Musset. Interrogés, cellecti affirmandaceusement que sa parconne éfeait trompée et que ce n'était pas elle qui ce trouvait cel le bijoutier.

En dépit de ses dénégations formelles, Marguerne a été maintenue en état d'arrestation et gera déférée au Parquet.

L'indélicat tapissier

Héloise à l'ombre

Héloise à l'embre
L'agent de rier la nominée Héloise Burgeois, 43 ans.
femme de ménage. demeurant rue SaintSauveur, 10.
Cette personne était recherchée pour vol
d'effet d'habillement, d'une montre et de
divers autres objets au préjudice de M.
Dion, rue dis Bols Saint-Sauveur, Nous
avons d'ailleurs relaté ce vol il y a quelcues fours.

ques jours. Héloïse a été écrouée. C'est raté !

G'est raté ! Dans l'après-midi d'hier, M. Pierre Ber-rier, 18 ans, demeurant 1, rue d'Ostende, était allé en vélo faire une course rue de Jemmapes.

see vint à un certain momont coincer le pi-gnon de la bécyclette qui s'immobiliar. Il en résulta pour le bécanter une pelle magistrale.
M. Berrier, qui, sa course terminée, avait, fait sa réapparitien, s'élança vers le vo-leur, mais cévit-ci plus prompt que l'éclair, se réleva et pril la fuite en quairième vi-téese.

tesse.
Si sculement cette petite leçon pouvait jui être profitable !
En attendant la police le recherche,

### LA CHASSE AUX BOOKMAKERS

Un commerçant der environs de la rue Gambetta, connu comme bookmaker, a été arrêté samesi après-midi a son domicile par un commissaire de la brigade des jeux, venu spécialement de Paris.

Le commerçant qui est inculpé d'infraction à la loi sur les paris aux courses a été laissé en liberté après avoir été longuement interrogs.

## LE SUCRE BÉGHIN

COLLISION DE VEHICULES

Un car B, se dirigeant vers la gare, passa't hier vers cinq houres et dernie rue des
Manneliers. A haulour de la Jue de Paris,
il heurta un chariot altelé de deux chevaux venant de la place du Théâtre et conduit par M. Albert Watter, 30 ans, au service de M. Tiberghien, messager à Roubaix, rue Leverrier.

Le brancard du dernier véhicule brisa une
glace à l'avant du car,

Là se bornèrent les dégâts causés par
cette collision.

DANGEREUX FAUX PAS

DANGEREUX FAOX PAS

En jouant hier vers six heures du soir, avec des petits camarades dans la cour de l'Ecole de Jussieu le jeune Herri Delmar, 13 ans, domicilié rue des Poissonceaux, cour des Trépasées, fit un faux pas et tomba sur le soi.

Dans sa chule, l'enfant se fractura la cuisse gauche. Relevé aussitét îl reçul les soins d'un docteur qui le fit transporter d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

A l'Université Populaire LA CONFERENCE DU DOCTEUR DEBIERRE

l c. parole fui ensuite donnée aux artistes faion Dramafique Littelse qui interprétave talent teux potites comédies en terre de la comédies en terre de la conférence cette partie partier de la conférence cette partier de la conférence cette partier partier de la conférence cette partier de la conférence de la conféren

### DOUAL

Pour les Sous-Ingénieurs,

Conducteurs et Commis des Ponts-et-Chaussees LETTRE DU PREFET DU NORD AU CITOYEN GONIAUX, DEPUTE CONSEILLER GENERAL

CONSELLER GENERAL
Le Concell général du Nord, ayant, dans
sa dernière s'ession, voté les crédits nécessaires à l'augnentation des tratternus des
agenis-voyers cantonaux, le clloyen Goniaux avait attiré l'attention de M. le préte du Nord sur la situation des soul-ingénieurs, conductours, et comuls des Pouret Chaussèes, faisant fonctions d'agents-

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'as-Le Préfet du Nord, TREPONT »,

### Incident dans un train entre adjudant et soldats

UNE GRAVE AFFAIRE. -- INJURES, ME-NACES ET VOIES DE FAIT MAGES ET VOIES DE PAII

M. Jacquenot, adjudant au 27e régiment
l'artillerie, qui était en civil et qui venait de
tendre visite à des amis à Filmes-lez-Raches,
montai l'autre soir dans le train qui va d'Orhirs à Douai.

Deux retilleurs du 15e régiment d'artillerie
se trouvaient dans le compattiment : allongés
eur los handientess ils ne daisréhert pas se dé-

nlinaire.

LA SCARLATINE A L'ECOLE NORMALE DE JEUNES FILLES

Plusieure cas de fièvre scarfatine s'étant déclarés à l'École normale de jeunes filles, l'école a det lévenciée jusqu'au 23 nevembre. Les cas de fièvre constatés étaient d'ailleurs des plus bénins. On a procédé de suite à la désinfection des locaux.

ARRESTATION D'UN PERE INFAME

LE SAVON DE TOILETTE

MALACEINE produit de grande parfumerie, est neutre, sans excès d'alcali; onctueux, adoucissant, Il est vendu partout où l'on achète la Crème Malacelpe : Grande Magasine, Parfumeries, Phar-macies. Coiffeurs, etc., 1.25 le pain.

# PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER La grêve des hâleurs de bâteaux

REUNIS EN ASSEMBLEE GENEFALE, LES MEMBRES DE L'UNION DES HALLURS AFFIRMENT LEUR VOLONTE DE RES-TER SOLIDARES ET DECIDENT LA CONTINUATION DE LA GREVE. On nous communique l'ordre du jour sul-vant

corporation, mais d'en garantir la rénume ret chausées. Reisant fonctions d'agents voyers et qu'in bénéficient pas encors des avaniages prèvus par le decret du 8 juillet 1912.

Le prétet du Nord vient de faire parvenir à notre ami Goniaux la lettre suivante, que les intéressés seront heureux de lire que les viens de recevoir le rapport que j'avais chargé M. l'Ingénieur en chet des Ponts et Anausées de m'adresser sur le montant de la dépense qu'entralnerait l'extension à ceux des sous-ingénieurs, conécteurs et commit des Ponts et Chausées qu'in l'en bénéficient pas encore, des avaritages prévus par le decret du 8 juillet 1912 et qu'i on têt accordés par le Conseil général du Nord dans sa dernière session, aux agents-voyers cantonaux à partir du ler janvier 1914.

Ce rappelé qu'en remettant, le 10 novembre 2013.

Monsieur le Député.

Comme suite à ma lettre du 18 octobre 1013, j'oi l'herneur de vous faire connait re que, per se na voir il longuement délibéré et avoir muir les consequences de leurs décisions, les promesses et infentions des M. le Ministre avalent par la dous en haleurs et leur parsissient entre l'un tous en haleurs et leur parsissient des bélandres cutre. Dunkerque et Saint-Omer étant et restant monopolisée à partir du ler janvier 1914) la traction organite qu'in l'en têt accordés par le Conseil général du Nord dans sa décrite que le mitteressés recervaient les néglementée des sactions offertes ne pouvait assurer du travail à plus d'un tiers d'entre cuye u les intéressés recervaient les néglementée des manures des depenses ne tardental pas à décorditre pulsqu'au fur et à nouveaux traitements, ils cesseraient de bémesure que les intéressés recervaient les néglementée des actives du service unifé ne partir du le partir du les jouvers des des proposers qu'en le partir du le la fin la preuve de toute, leur bonne volonté, le leurs décisions, les promasses et de leurs décisions,

Révoltés de l'iniquité et de l'injustice de

Andience du samedi 15 novembre 1913

iudicinire est crié de plusieurs condamnations récolte 4 nois de prison.

ELLE AVAIT VOLE UN PARDESSUS.—

Justina Henciette Collice, 26 ans, demeurani
30, rue de la Vignette, à Lille, déroba le 25
octobre, le pardessus de M. Dubrulle, 42
rue du Bourdeau, afin de le vendre.

L'inculpée est réégable. Le tribunal lui
infuge 3 mois de prison.

UN BEGANIER.— Le jeune Victor Vanpeteghem, 15 ans, s'élant introduit le 2 novembre dans le couloir du ceté Belle-Vue, it
Lille, tenta de prendre la futée en enlevant
un véto estimé 180 frança. Le jeune Vanpeteghem, 15 ans, s'élant introduit le 2 novembre dans le couloir du ceté Belle-Vue, it
Lille, tenta de prendre la futée en enlevant
un véto estimé 180 frança. Le jeune Vanpeteghem est acquitié, comme ayant agi
sans discornement, mais il seux confié a
l'Assistance Publique.

OU EST-IL ?— Ferdinand Termemmany
16 ans, accluellement en fuite, a'est surroduit au début doctobre, dans la chambre
de l'ouvrier agricole De Wolf François, 34
ans, 252, rue des Postes, à Lille, El y prie
une certaine quankité d'effets.

De Wolf estime le préjudice qui lui est
causé à 150 francs. Termemman qui faisait
défaut, sera envoyé dons une naison de
correccion jusque l'age de 18 ans.

OUAND ON A Blb.— Le 11 novembre,
recoultrant les gendermes à Sainghin-enMélantois, le jeurnaiter Alfred Delmostle,
25 ans, qui était ivre, les apostaopha en termes peu ainarbles. Peurauivi pour outraties de rivease, Deisneulle récoite 40 jours de
de nicison et 5 frança c'ans, acrèté boulevarde
de la Liberté, a Lille, et 15 jours à Tuytens,
Henri, 42 ans, arrêté à Roubeix.

LES ERALDEURIS.— Pour mendicité, 16
iours à Bub Louis, 57 ans, acrèté boulevarde
de la Liberté, a Lille, et 16 jours à deux récoltent en outre l'inveripble amende de 500
francs.

UN RINE ALC COUTEAU.— Le 19 octo
plee, une rive assez guave survenat à Wet-

une RIXE AU COUTEAU. - Le 19 octo-

DETOURNEMENT D'OBJETS SAISIS.—
Albert Mahieu, & an, représentant, demens rant, 24, rue Saint-Henri, à La Madeleine, avait fait de si mauvaises affaires qu'il ne pervenuit plus à payer son loyer. Son propriétaire, M. Victor Hondon, demeurant & rue du Nouveus-Sécle, fit faire une saissier stageric. Or, Mahieu s'introduisit ches lui et bien que les scellés, fit faire une saissier sageric. Or, Mahieu s'introduisit ches lui et bien que les scellés y fuesent apposés, ent icva du mobilier qu'il enzaça au Mont de Plété. Poussuri pour détournement d'objets saissis, Mahieu est condamné à 50 fre, d'amende.

LE REVOLVER.— Le jeune Adolphe Dévrindt dont les parents habitent Saint-Maurice, a été trouvé porteur d'un revolver, if cet acquitté comme ayant agi sans discernement.

JEINE VOLEUR. — Le jeune Louis Declerce, 15 ans. de Tourcoing, une somme de 22 fr. 60. Le tribunal acquitte le jeune Declerce, comme ayant agi ans discernement L'audience est levée à 4 heures 45.